

cydevant, Et outre cela un Argent d'honneur a tous ceux qu'il appartient, dont l'un des paiements Sera delivré lorsque vos Deputez viendront a Soleure le 24 Mars [*diese Gesandtschaft kam wegen des inzwischen ausgebrochenen Bauernkrieges nicht zustande*] avec plein pouvoir pour conclure et Signer le Renouvellement d'Alliance, Et l'autre vous sera jnfailliblement mis en main devant la St. Jean [*Jahrrechnung in Baden*]; Apres cela ... vous aurez a recevoir une pension de toute nature annuellement, Et aussytost qu'il plaira a Dieu de donner la paix entre les deux Couronnes [*gemeint zwischen Frankreich und Spanien, welcher Friedensschluss jedoch erst 1659, im sogenannten Pyrenäenfrieden zustande kam*], le Roy envoyera par chacun an en Suisse, la somme de douze cents mil livres en l'acquit de ce qui est deu par la France tant aux louables Cantons qu'aux particuliers, dont vous ne devez avoir aucun doute, mais bien croire que les effects tesmoigneront tousjours la Sincere et bonne volonté de Sa Majesté pour la conservation ... de cette ... Alliance commencée jl y a deux cents ans. Quant a vos Collonels et Capitaines [*u.a. auch den Zuger Hauptmann Heinrich II. Zurlauben*] tant licentiez que servants, Sa Majesté est resoluë de leur donner toute Satisfaction raisonnable, a quoy Je n'ay obmis de contribuer tous les Soings possibles" 1

Original, in franz. Sprache
AH 38, 242-243

154

1653 März 23., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN JEAN] DE LA BARDE AN AMMANN
[BEAT II.] ZURLAUBEN, ZUG

Darüber, dass die Begehren der in franz. Diensten stehenden Obersten und Hauptleute korrekt erfüllt würden, dürfe er absolut beruhigt sein. Auch wolle er nach wie vor fest an der baldigen Erneuerung des Bündnisses arbeiten.

"J'avois envoyé [*auf die Tagsatzung*] à Bade le Sr. [*Jean-Philippe dit Philippe*] Vigier l'aisné auquel [*Secrétaire-Interprète*] je desechay hier et luy adresse une lettre pour les Treize Cantons en general¹ de la teneur que vous avez esté d'avis [*die Gesandten Zugs sind in den gedruckten Abschieden nicht genannt, sicher aber gehörte Zurlauben nicht dazu*] les priant de choisir eux

mesmes le jour pour venir a Soleure les assurant que je suis prest a toutes heures d'executer ce que j'avois promis pour le 10.^e. Je luy ay aussy adressé une lettre de Conjouissance pour les mesmes treize Cantons touchant la Paix [wenn damit auf den Bauernkrieg angespielt werden sollte, so war das Gratulationsschreiben etwas verfrüht].

On m'a mandé que c'est vous qui avez fait miracle en cette affaire de la paix, et M. [Sebastian Peregrin] Zweyer aussy. Je voudrois qu'il voulust aussy bien travailler a la nostre que vous et qu'ayant contribué pour un Si grand bien de la Suisse au dedans du pais Il S'employast pour le plus grand qui luy puisse arriver de dehors qui est Sans doute l'Alliance de france, je ne veux pas lorsque la Chose S'acheminera oublier ce qui Sera de vos jnterests." 1

1) vgl. EA VI 1, 152 d

Original, in franz. Sprache, mit Siegel
AH 38, 244-244a - Blatt 244a^r leer

155

1619 Dezember 14., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN ROBERT] MIRON AN HPTM. [KONRAD III.] ZURLAUBEN, ZUG

"Ayant appris la recherche qu'on faict en vostre Canton ainsy qu'en quelques autres de ces ligues pour y Introduire l'alliance de lorraine possible a vostre deceu Je vous ay bien voulu adresser les lettres que J'escris a Messieurs vos superieurs [Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug] pour les prier non de ce deporter entierement d'y entendre Mais de la differer Et sursoir seulement Jusques a ce que J'en aye adverty le Roy [Ludwig XIII.] ... Et sceu son Intention la dessus que Je leur feray entendre Incontinent apres, y adjoustant les raisons qui les doivent porter a suivre mon advis que je vous prie faire animer en sorte par ceux que vous reconnoissez aymer le bien des affaires de sa Majeste qu'ilz puissent empescher qu'on ne passe outre a ce traité (fort hors de saison a mon Jugement et de plusieurs autres) Jusques a ce que vous ayez de mes nouvelles Joint d'ailleurs qu'il n'y a que le Colonel [Rudolf] phiffer [Hptm. der herzoglich-lothringischen Garde] qui a renouvelé Cette Instance laquelle estant fort preiudiciable a Messieurs